



## **Association Française de Droit de l'Énergie**

### **Règlement du Prix de thèse de l'AFDEN**

#### **Préambule**

En vue de soutenir une recherche académique ouverte aux interrogations des acteurs du secteur de l'énergie, l'Association Française de Droit de l'Énergie (AFDEN) attribue, lors de son colloque biennal, un Prix de thèse en droit et régulation de l'énergie.

#### **Article 1 - Les travaux éligibles**

Ce prix est destiné à récompenser l'auteur d'une thèse de doctorat en droit ou science politique, portant sur une thématique relative au droit et à la régulation de l'énergie.

Pour candidater au Prix de l'AFDEN 2018, le docteur doit avoir soutenu sa thèse entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 septembre 2018.

#### **Article 2 - Le prix**

Le Prix de l'AFDEN est doté d'un montant de 2 000 euros.

Les lauréats pourront se prévaloir du titre de lauréat du Prix de thèse de l'AFDEN.

Au Prix de l'AFDEN pourra être associée une offre de stage dans une entreprise du secteur de l'énergie.

Avec l'accord du lauréat, la thèse pourra faire l'objet d'une diffusion sur le site de l'AFDEN.

#### **Article 3 - Les candidatures**

Avant la date limite du 30 septembre de l'année de remise du Prix, les candidats déposent leur thèse, auprès du secrétariat du Prix de l'AFDEN, dans une version numérisée (contact@afden.org) et une version papier en deux exemplaires (AFDEN, 6, Square de l'Opéra Louis Jovet, 75 009 Paris).

La thèse est accompagnée d'un curriculum vitae, d'un document attestant la date d'obtention du diplôme de doctorat, d'un *executive summary* (2 pages au maximum) et du rapport de soutenance.

#### **Article 4 - Le jury**

Le jury est composé de trois personnes choisies par le conseil d'administration de l'AFDEN, en raison de leurs compétences, dont au moins deux membres du conseil d'administration.

Le jury se réunit sous la présidence du président de l'AFDEN ou, en cas d'empêchement de ce dernier, de l'un des vice-présidents du conseil d'administration.

Lorsque le président de l'AFDEN est un professeur d'université, il est remplacé par l'un des vice-présidents. Les professeurs d'université, membres du conseil d'administration, ne peuvent participer au jury lorsqu'ils ont été membres du jury de soutenance de la thèse.

Le président peut, en tant que de besoin, nommer des rapporteurs extérieurs.

#### **Article 5 - Décision du jury**

Le jury apprécie souverainement les qualités scientifiques et didactiques des thèses présentées.

Le prix est décerné à la majorité absolue des membres du jury.

#### **Article 6 - Remise du prix**

Le Prix de l'AFDEN est remis lors du colloque biennal de l'AFDEN (7 décembre 2018).

\*\*\*